



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

machines à sous

Question écrite n° 47385

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le Premier ministre sur les jeux. En effet, le rapport du sénateur François Trucy qui lui a été remis le 4 septembre 2003 préconisait une modification de la législation en faveur de l'exploitation de machines récréatives à gains limités. Certains échos font état de la création d'un groupe de travail interministériel sur les divers aspects de l'installation dans les débits de boisson de machines récréatives à gains limités. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47385

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7454